

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Milliter et agir pour réduire les inégalités en mobilisant les ressources éducatives de la culture, des sports et des loisirs, c'est ce qui réunit tous les hommes et les femmes de la Ligue de l'enseignement. Laïque et indépendante, elle implique plusieurs milliers de professionnels et des dizaines de milliers de bénévoles au sein d'un important réseau d'entreprises de l'économie sociale et de plus de 30 000 associations partout en France. Vous êtes membres de ce réseau. Bénéficiez de ses avantages et contribuez à la promotion de ses valeurs.

www.laligue.org



DÉVELOPPEZ VOTRE ASSOCIATION, ENGAGEZ-VOUS DANS LE SERVICE CIVIQUE

Association affiliée, vous bénéficiez de l'agrément « service civique » de la Ligue de l'enseignement. Cet agrément vous donne la possibilité de confier une ou plusieurs missions d'intérêt général à des jeunes de 16 à 25 ans. Indemnisés par l'Etat, ils consacreront 6 à 12 mois à votre association.

La Ligue de l'enseignement se charge de toutes les démarches administratives et organise la formation civique obligatoire. Ainsi, vous n'avez plus qu'à vous consacrer au projet. Vous trouverez auprès de votre fédération départementale toute l'aide nécessaire pour saisir cette opportunité et réussir une expérience à la fois utile aux jeunes et à votre association.

LE SERVICE CIVIQUE À LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

UTILE À TOUS

POUR TOUTES LES ASSOCIATIONS

Quelle que soit la taille de votre association : vous êtes concernés. Que vous n'impliquiez que des bénévoles ou que vous fassiez aussi appel à des salariés, vous pouvez renforcer votre équipe par des jeunes volontaires. Pour leur offrir des missions utiles et enrichissantes, la Ligue de l'enseignement vous aide à les définir. Un catalogue national des missions est à votre disposition sur www.service-civique.laligue.org. Conçu par des associations locales déjà engagées, vous pouvez vous en inspirer.

En se chargeant de toute la gestion administrative et financière du service civique, la Ligue de l'enseignement vous permet de vous consacrer à l'accompagnement des volontaires.

La Ligue de l'enseignement organise les formations civiques obligatoires pour vos volontaires tout en leur permettant de rencontrer d'autres jeunes, impliqués comme eux.

La Ligue de l'enseignement a décidé de formaliser et de partager sa conception du service civique dans une charte éthique. Ni sous-emploi, ni concurrent au bénévolat, le volontariat doit renforcer la vie associative.

POUR TOUS LES JEUNES

Quel que soit leur profil et leurs projets personnels ou professionnels, seuls la motivation et l'engagement comptent. Le service civique, c'est l'opportunité, pour chacun, d'acquérir une expérience qui a du sens.

Pour tous les goûts près de chez vous : les 30 000 associations affiliées à la Ligue de l'enseignement sont présentes sur tout le territoire et proposent aux jeunes des missions dans tous les domaines : environnement, éducation, sport, culture et citoyenneté.

La Ligue de l'enseignement s'engage, avec sa charte du service civique, à promouvoir une expérience utile aux jeunes personnellement et professionnellement. Nous ne voulons pas exploiter des jeunes volontaires comme certains abusent des stages.

Avec la Ligue de l'enseignement, en plus de leur service civique, les jeunes ont la possibilité de suivre une formation BAFA, d'animer des colos pendant les vacances, et, pour certains de commencer un parcours professionnel dans les métiers de l'animation, du sport, du tourisme et de la formation.

LE SERVICE CIVIQUE, L'ESSENTIEL À SAVOIR

Le service civique permet à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans de consacrer de 6 à 12 mois à une cause d'intérêt général, au sein d'une association ou d'une collectivité publique, en étant indemnisés. Le service civique c'est :

- > **Au moins 24h par semaine** (ou l'équivalent sur la durée du contrat)
- > **Une indemnité de 440€ par mois** au volontaire, versée par l'État (540€ s'il répond à certains critères sociaux)
- > **100€ supplémentaires par mois**, versés par l'association
- > Une couverture sociale et des trimestres de retraite validés
- > La possibilité de bénéficier du fonds assurance formation professionnelle
- > **Un accompagnement** dans la mission
- > Une formation civique obligatoire

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT À VOS CÔTÉS POUR TOUTES LES DÉMARCHES

La Ligue de l'enseignement dispose de l'agrément de l'Agence du Service Civique. Comme association affiliée, vous pouvez en bénéficier. Si vous souhaitez accueillir un ou des jeune(s) en service civique, votre fédération départementale passera une convention avec votre association. Par cette convention unique, la fédération départementale de la Ligue de l'enseignement s'engage à prendre en charge toute la gestion administrative et financière. Les 100€ complémentaires dus aux jeunes par votre association seront collectés à cette occasion et leur seront versés mensuellement. La Ligue de l'enseignement s'engage également, grâce à l'aide de l'État aux organismes agréés, à organiser les formations civiques de vos volontaires et à vous accompagner dans toutes les étapes :

• Le recrutement des jeunes

Vos offres de mission sont publiées sur le site www.service-civique.laligue.org par votre fédération départementale.

• L'accompagnement des volontaires

Forte de son expérience avec d'autres associations, la Ligue de l'enseignement vous propose par exemple des formations dédiées aux tuteurs des volontaires.

respect

LA CHARTE DU SERVICE CIVIQUE

Les associations qui bénéficient de l'agrément de la Ligue de l'enseignement pour l'accueil de volontaires en service civique s'engagent à :

- 1 Ouvrir le service civique à tous les jeunes :** la motivation et le partage d'un projet commun, seuls critères de recrutement.
- 2 Veiller à ce que le volontariat ne fragilise ni l'emploi ni le bénévolat :** en définissant clairement la mission et la place du volontaire dans l'association.
- 3 Lutter contre la précarité des jeunes :** en aidant ceux qui le souhaitent à construire un parcours professionnel au sein de la Ligue de l'enseignement.

4 Donner aux jeunes les moyens d'être acteurs de leur mission : un vrai projet en autonomie, défini avec le volontaire.

5 Accompagner les volontaires : chaque jeune a un tuteur formé selon une démarche commune à la Ligue de l'enseignement.

6 Faire participer pleinement les volontaires à la vie du mouvement et leur donner envie de s'investir dans nos associations après le service civique.

→ **La Ligue de l'enseignement nationale et ses fédérations départementales s'engagent à accompagner les associations dans la mise en pratique des engagements de cette charte.**

DES OUTILS POUR MOBILISER LES JEUNES

La Ligue de l'enseignement a conçu des outils pour faire connaître le service civique à tous les jeunes. Ils sont à votre disposition, diffusez-les largement.

- Un site internet avec toutes les offres de service civique à la Ligue de l'enseignement et dans son réseau d'associations, partout en France.
 - Une campagne de communication pour faire connaître aux jeunes le service civique dans le réseau de la Ligue de l'enseignement : affiches, bannières internet, articles à publier, flyers...
 - Des outils d'information à destination des relais : CRIJ, CIO...
- Tous les outils sont à télécharger sur www.service-civique.laligue.org
Pour commencer, vous trouverez au dos de ce dépliant une affiche à disposer où vous le souhaitez.

Pour aller plus loin, pour répondre à vos questions
Dans chaque département, un responsable du service civique est à votre disposition. Trouvez votre contact sur :

www.service-civique.laligue.org

Vous êtes une association sportive ?

Adhérent UFOLEP ou USEP, votre contact départemental habituel répond à vos questions. Trouvez ses coordonnées sur www.ufolep.org ou www.usep.org

confiance

• **solidarité**